



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 mars 2019

Date de convocation du Conseil Municipal → le 7 mars 2019

Date d'affichage de la convocation → le 7 mars 2019

Nombre de Conseillers

<i>en exercice</i>	19
<i>présents</i>	19
<i>votants</i>	19

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard SAINRAT, Maire.

Présents :

Monsieur Bernard SAINRAT, Monsieur Frédéric FONTENELLE, Madame Coralie GAY, Monsieur Denis PONCET, Monsieur Christophe POTET, Madame Dolorès BEAUVOIR, Monsieur Jean-Paul CHARRONDIERE, Madame Fabienne LAURIAC, Madame Adeline BAUMANN, Monsieur Jean-Louis GONTARD, Monsieur Joël PROST, Madame Ana GONCALVES, Madame Monique DUMAS, Madame Catherine PERET, Madame Germaine ALBERGHINI, Monsieur Jean-Philippe CHARRIER, Monsieur Hervé THOLIN, Madame Régine OLLIER, Monsieur Frédéric SOARES.

Secrétaire de séance : Madame Régine OLLIER.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés au Conseil Municipal par la famille de Monsieur Charles DELAIRE suite à son décès ainsi que de la carte postale envoyée par Anne lors de ses vacances en Suède.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Rapport des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération n°13/14 du Conseil Municipal de Lentigny en date du 28 mars 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Vente	Adresse	N° de parcelle	Date	Décision
VENTE INDIV GARNIER/GRASSO-MATTONI	18 Imp des lavandes	AX 36	11/12/2018	ne préempte pas
VENTE GONCALVES-MATOS/BLANCO	249 imp des dahlias	AR 49	13/09/2018	ne préempte pas
VENTE VILLA/GIRIN	36 imp des iris	AW 49	08/02/2019	ne préempte pas
VENTE JACQUEMOND/BERTRAND-COLLAY	Le crozet	AR 66	18/02/2019	ne préempte pas
VENTE IND ALAMARTINE/BABIN	25 place des marronniers	AZ 19-252	07/03/2019	ne préempte pas

Budget communal
Approbation du compte de gestion - Exercice 2018

Délibération n° 09-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET, Adjoint aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Budget communal
Approbation du compte administratif - Exercice 2018

Délibération n° 10-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Bernard SAINRAT, Maire, a quitté la salle durant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis PONCET, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de

l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bernard SAINRAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses :	850 339,25 €
Recettes :	965 838,82 €

Excédent de clôture (R-D) : **115 499,57 €**

Section d'investissement

Dépenses :	541 075,00 €
Recettes :	351 713,50 €

Déficit de clôture (R-D) : **- 189 361,50 €**

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des membres présents au moment du vote, soit 18 voix pour.

**Budget communal
Affectation du résultat de l'exercice 2018**

Délibération n° 11-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET rappelle que les résultats de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018 (A)	115 499,57 €
Report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 (B)	321 245,72 €
→ Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 (A+B)	436 745,29 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2018 (C)	-189 361,50 €
Report de l'excédent d'investissement de l'exercice 2017 (D)	28 105,69 €
→ Solde d'exécution cumulé au 31 décembre 2018 (E = C+D)	-161 255,81 €
Restes à réaliser dépenses (F)	296 986,00 €
Restes à réaliser recettes (G)	156 425,00 €
→ Solde des restes à réaliser (H = G - F)	-140 561,00 €
→ Besoin de financement à la section d'investissement (I = E+H)	-301 816,81 €

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2018,

Considérant que les opérations sont régulièrement comptabilisées et conformes au compte de gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de	301 816,81 €
2°) Report du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)	134 928,48 €

Financement des travaux du bourg et école - mise en place de prêts relais

Délibération n° 12-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET, Adjoint aux finances, indique que dans le cadre de l'incertitude qui entoure le versement des subventions diverses des projets de remplacement des huisseries à l'école maternelle et de l'aménagement du bourg (accessibilité de l'église et rue des Tulipes) et afin de pallier au décalage de trésorerie, il est nécessaire de se prémunir et donc de monter le mécanisme de financement suivant pour:

- Montant des travaux Ecole estimé = 68 K€ TTC
- Montant des travaux Bourg et Tulipes estimés = 260 K€ TTC

Total des travaux à payer sur Avril = - 328 K€ TTC

Montant Maison Brun = + 130 K€

Reste à financer = 198 K€ dont

- 85 K€ de Département (40% ramenés aux travaux sans la rue des Capucines environ)
- 45 K€ de Tva

Il propose de monter deux crédits relais remboursables de manière anticipée selon les offres du Crédit Agricole suivantes :

- Prêt à court terme in fine de 45 K€
- Prêt à court terme in fine de 85 K€
- Durée de 24 mois
- Remboursables à tout moment partiellement ou totalement, sans pénalité
- Au taux de 0,84 %
- Frais de dossier : 130 euros maximum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de souscrire 2 prêts relais de 85 000 € et 45 000 € dans les conditions précitées auprès du Crédit Agricole,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les offres de prêts et tout document afférent.**

Convention avec l'association « Le Créneau, Solidarités Jeunesses » pour l'organisation d'un chantier international de jeunes volontaires

Délibération n° 13-2019

Rapporteur : Monsieur Denis PONCET

Monsieur Denis PONCET, Adjoint à la voirie, expose qu'il est prévu d'organiser un chantier international de jeunes volontaires pour mener à bien plusieurs travaux d'embellissement de la commune, à savoir :

- ✓ Aménagements paysagers du complexe sportif,
- ✓ Remise en service d'un chemin rural,
- ✓ Aménagement d'un jardin des pèlerins,
- ✓ Peinture dans les locaux de la salle de sports (badminton et infirmerie)

Ce chantier se déroulera du 15 septembre au 5 octobre 2019 avec de 10 à 15 jeunes volontaires attendus.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat avec l'association « Le Créneau – Solidarités Jeunesses Auvergne Rhône-Alpes » qui assurera la responsabilité de l'encadrement pédagogique des jeunes pendant toute la durée du séjour par la présence d'un animateur pédagogique.

L'encadrement et la responsabilité technique du chantier seront eux assurés par la commune.

Malissa MALUMEJA, étudiante stagiaire en mairie du 8 avril au 15 juin 2019, encadrée par les services administratifs de la commune, sera en charge de l'organisation administrative et pratique en amont du chantier.

Monsieur Denis PONCET donne lecture de la convention qui précise notamment :

- La fourniture d'un hébergement en dur comprenant un endroit pour installer des matelas, une partie sanitaires et un coin pour la restauration ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire à la vie du groupe (tables, chaises, vaisselle, couverts, verres, réfrigérateur et cuisinière / four),
- Les relations avec les bénévoles en vue de faciliter la vie du groupe et son intégration dans la vie locale (pot d'accueil, organisation de visites, etc...),
- Les modalités de la participation financière de la commune pour ce projet : 5000 € et 50 € d'adhésion à l'association, dont une tout ou partie pourra être pris en charge par des mécènes privés attachés à la réalisation du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la convention à conclure avec l'association « Le Créneau, Solidarités Jeunesses » telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **Approuve le montant de la participation financière de la commune d'un montant de 5000 € étant précisé que des mécènes privés pourront prendre part à ce financement et réduire d'autant la part de la commune,**

- **Adhère à l'association pour un montant de 50 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces afférentes dont d'éventuelles demandes de subventions.**

Alimentation électrique des éoliennes des communes de Cherier et La Tuilière - convention de servitudes avec Enedis

Délibération n° 14-2019

Rapporteur : Monsieur Bernard SAINRAT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'Enedis va entreprendre des travaux d'alimentation électrique des éoliennes sur les communes de Cherier et La Tuilière. Pour ce faire, Enedis doit poser des câbles haute tension en souterrain sur des chemins communaux sur environ 1565 mètres.

Monsieur le Maire présente le plan qui indique le tracé qu'emprunteront ces ouvrages sur les propriétés communales (tranchée de 1 mètre sous accotement ou sous axe du chemin) rue des Vernes et chemin du Cheval de Bois. Ces travaux nécessitent de conclure une convention de servitudes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la convention de servitudes avec Enedis pour les travaux d'alimentation électrique des éoliennes de Cherier et La Tuilière,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les 6 exemplaires de ladite convention avec leurs plans.**

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part de la possibilité d'installer des panneaux « commune fibrée » dans la commune gratuitement avec le SIEL THD42.
- Monsieur le Maire indique que la commune recherche un emploi jeune pendant vacances scolaires de printemps, l'annonce est diffusée sur le site de la commune, l'affichage dynamique et par affichage dans la commune. Il s'agit d'aider les deux agents techniques pour faire du rangement et du tri dans leur local.
- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de l'USL à la commune et aux personnes qui ont aidé pour l'organisation de leur loto. Monsieur Denis PONCET en profite pour remercier tout particulièrement Yves, qui était tout seul, et les personnes qui l'ont aidé.
- Monsieur Le Maire fait part également de la lettre de remerciements de France Alzheimer Loire pour la subvention CCAS.
- Monsieur le Maire informe d'un courrier du SDIS qui liste le nombre d'interventions des pompiers en 2018 dans toutes les communes de la Loire, pour Lentigny, il y a eu 90 interventions.

- Monsieur Denis PONCET remercie Pierre Gay, Patrick Collet et Mr Blaise pour avoir participé spontanément à la réfection des accotements et aidé les agents avec leurs matériels agricoles. Ce geste citoyen a été particulièrement apprécié dans une société où on parle surtout de droit et peu de devoir !
- Lancement du projet sur la biodiversité : vendredi 15 mars de 16 h 30 à 18 h 30 à l'école. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à participer.
- Projet de conférence sur la biodiversité en lien avec la médiathèque et Mr Boinon, spécialiste de la biodiversité, le vendredi 10 mai à 19 h à la salle des fêtes.
- Une réunion avec toutes les associations et l'école est prévue le vendredi 22 mars à 18 h 30 en mairie. Tout le conseil y est convié.
- Une cagnotte pour la naissance de Valentin (fils de Jérôme) est disponible auprès de Anne.
- Travaux du bourg : les priorités à droite sont privilégiées à la place des STOP, des panneaux « carrefour modifié » sont en place.
- Monsieur le Maire informe que 4 revendeurs ont été choisis par Roannais Agglomération pour participer à l'opération des 200 € par vélo électrique acheté (voir l'article sur le dernier magazine de l'agglo).
- Monsieur Jean-Philippe CHARRIER fait part des remerciements de l'entreprise Point Show pour la rapidité de paiement du matériel de sonorisation de la salle des fêtes.
- Madame Régine OLLIER exprime son mécontentement face aux incivilités des gens qui font faire leurs besoins à leurs chiens sur le parcours que de nombreux élèves empruntent, à savoir le long de la rue des Sapins jusqu'à l'école et au centre bourg. Elle demande à ce qu'un rappel soit fait dans le prochain Petit Lentignois.

AGENDA :

- Représentations théâtrales : week-ends des 9, 10 et 16, 17 mars.
- Colloque autour du numérique (AMRF 42) : jeudi 14 mars à 18 h à Poncins.
- Concert Musicor : samedi 16 mars à 20 h 30 à l'église de St Alban les Eaux.
- Permis piéton CE2 : lundi 18 mars à 13 h 30 à l'école.
- Cérémonie du 19 mars : RDV vers la stèle à 10 h 30.
- Conseil d'école : mardi 19 mars à 18 h.
- CCID : vendredi 22 mars à 9 h 30.
- Concert Vivaldi Musicor : dimanche 24 mars à 15 h à l'église de Saint Jean Saint Maurice.
- Réunion Classes en 9 : jeudi 28 mars à 20 h à la Maison des associations.
- Congrès AMF 42 : vendredi 29 mars à partir de 9 h à Roanne, espace Fontalon.
- Inauguration 135^{ème} comice agricole : samedi 30 mars à 14 h 30, Maison de la Commune à Feurs.
- Signature vente Maison Brun : lundi 1^{er} avril à 9 h.

- Réunion Commission Locale de l'Eau (SAGE) : mardi 2 avril à 9 h 30 à Saint Etienne, Hôtel du Département.
- Assemblée Générale Association du don de sang bénévole : jeudi 4 avril à 18 h, salle du conseil à Lentigny.
- Copil ateliers seniors « prévention des chutes » : lundi 15 avril à 14 h à Roannais Agglomération.
- Assemblée Générale de la Mission Locale : lundi 29 avril à 17 h 45 (lieu non connu à ce jour).
- Assemblée Générale de l'AMRF 42 : jeudi 23 mai à 18 h à Montbrison.
- Elections européennes : dimanche 26 mai.
- Conseil Municipal : mardi 9 avril à 19 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Bernard SAINRAT déclare la cession close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée à 20 h 30.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception à la Sous-Préfecture ;*
- *Date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*